

Chartres, le 1er mars 2016



Le Directeur Académique des Services de
l'Éducation Nationale d'Eure-et-Loir

A

Mesdames et Messieurs les directeurs (trices)
d'école
s/c de Mesdames et Messieurs les
Inspecteurs (trices) de l'Éducation Nationale
chargés (ées) des circonscriptions du 1^{er}
degré

Direction des Services
Départementaux de
l'Éducation Nationale
d'Eure-et-Loir

Objet : Projet d'école 2016-2019

Division des élèves et de la
vie scolaire

Textes de référence :

- Loi pour la refondation de l'école : Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013
- Article L.401-1 du code de l'éducation

Dossier suivi par
Françoise POUTEAU
Tél. 02 36 15 11 03
Fax 02 37 36 74 93
ce.dvs28@ac-orleans-tours.fr

La loi d'orientation et de programmation constitue une étape majeure de la refondation de l'École de la République, refondation érigée en priorité nationale.

Cité administrative
Place de la République
SC 70527
28019 Chartres Cedex

Le projet académique, disponible à l'adresse :

http://www.ac-orleans-tours.fr/academie/projet_academique/le_projet_2013_2017/
s'inscrit totalement dans ce cadre.

Les objectifs fixés sont énoncés simplement : une école à la fois plus juste pour tous et exigeante pour chacun.

Il est indispensable d'améliorer les résultats scolaires de tous les élèves et de veiller à la réduction des inégalités.

En janvier 2014, vous avez été invités à élaborer la première étape déterminante du projet d'école : construction d'un diagnostic à partir du bilan du projet d'école précédent et du contexte de l'école.

Je sais que vous avez été soucieux de réfléchir à l'incidence de la qualité et du climat scolaire sur l'appétence à apprendre des élèves, sur leurs résultats scolaires. Il s'agissait d'œuvrer afin que l'école soit un lieu de réussite, d'autonomie et d'épanouissement, un lieu de travail respectueux de chacun. Il s'agissait de veiller également à une prise en compte du temps de l'enfant dans sa globalité.

Aujourd'hui, l'ensemble des nouveaux programmes étroitement articulés au socle commun de compétences, de capacités et de culture est disponible.

Aussi, je vous engage à finaliser le projet d'école 2016-2019 sur lequel vous avez déjà grandement œuvré. Il revient à chaque directeur de piloter la construction et le suivi du projet de son école.

En 2014, aucun cadre formel ne vous avait été communiqué afin que chaque équipe reste autonome dans la rédaction de son projet d'école.

Cependant, nombre de directeurs ont souhaité un cadre.

2/2 Par conséquent, vous sont proposés en annexes un cadre pour la présentation du tableau de bord de l'école et un autre pour celle du projet d'école.

Toutefois, pour des raisons d'harmonisation, les première et dernière pages de tout projet d'école devront être conformes aux pages 1 et 7 du cadre proposé en annexe 2.

Ces documents, accessibles sur le portail «direction d'école» du site de la Direction des Services départementaux de l'Education Nationale, s'ajouteront aux ressources déjà disponibles.

Le projet d'école 2016-2019 sera présenté au plus tard, au 1^{er} conseil d'école de l'année scolaire 2016-2017 et transmis alors à l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription **avant le 30 novembre 2016**, dans la perspective de la validation.

A la fin de chaque année scolaire, un bilan d'étape du projet sera présenté aux membres du conseil d'école.

A cet égard, je vous rappelle que le projet d'école peut être amené à évoluer afin de répondre aux besoins des élèves.

Un avenant formalisera cette évolution.

Je vous remercie pour votre investissement personnel dans la conduite de ce projet d'équipe. Votre action permettra à votre école de s'inscrire dans une dynamique renouvelée pour la réussite de tous les élèves.



Joël SÜRIG

Calendrier pour l'élaboration du projet d'école 2016-2019
(se reporter à la fiche navette : validation du projet d'école 2016-2019)

Transmission à l'IEN pour avis de conformité : 30 septembre 2016

Adoption lors du 1^{er} conseil d'école de l'année scolaire 2016-2017, au plus tard, puis envoi du projet définitif à l'IEN à échéance de ce conseil d'école.

Validation par l'IA-DASEN : 30 novembre 2016

Annexes :

1. Cadre proposé pour le tableau de bord de l'école
2. Cadre proposé pour la présentation du projet d'école 2016-2019